

Madame la Directrice Interrégionale,

Suite à notre rencontre en date du 18/01/16 avec Monsieur le Directeur Fonctionnel du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Dordogne, et à sa réponse écrite du 22/01/2016, nous prenons acte de son positionnement quant aux difficultés que nous avons soulevées le 12 janvier dernier et notons les solutions proposées.

Celles-ci n'étant que très partielles et impliquant une décharge de travail peu conséquente, l'équipe de Neuvic a décidé d'**acter une reprise, partielle également**, des tâches qu'elle avait abandonnées.

L'affectation des élèves CPIP de la 20^{ième} promotion uniquement sur l'antenne de Périgueux pendant leurs périodes de stage nous permet désormais une prise en charge plus sereine de la nouvelle collègue pré affectée.

De même, la mise en place différée des actions liées au PLAT nous permet d'envisager un retour des CPIP aux comités techniques du module Respect.

Toutefois, comme notre hiérarchie a objectivement pu le constater, **le nombre des écrits** que nous rédigeons **a doublé depuis le 01/01/2015**.

A titre d'exemple un agent de Neuvic à temps partiel (à 90 %) a rédigé 45 rapports sur le seul mois de décembre 2015 (tous rapports confondus : demande de confusion, de transfert, de permissions, d'aménagement de peine, examen des RPS, rapport social pour des partenaires..).

Dans ces circonstances, nous décidons de reporter l'intégration des éléments du modèle RBR dans les rapports que nous effectuons, l'administration travaillant par ailleurs actuellement sur tous les outils adaptés au milieu fermé de type LSCMI ou FACILE -Rx réduit et la recherche action étant toujours en cours.

Face à l'indifférence affichée par l'administration à l'égard des CPIP (la revalorisation de l'ISS exclusivement réservée aux personnels de surveillance et non aux personnels d'insertion et de probation, en est la preuve), nous tenons à préciser que **cette reprise n'est que transitoire**.

Nous attendons la prochaine CAP de mutation et l'**ouverture d'un septième poste** sur l'antenne (comme doit le demander notre DFSPIP) pour l'acter définitivement, notre charge de travail ayant par ailleurs vocation à s'accroître encore dans les mois prochains (mise en place de l'URUD et ouverture des UVF).

Alors que nos champs d'action ne cessent de s'élargir, **le milieu fermé a par ailleurs lourdement été impacté** par la réforme pénale avec la mise en place de la LSC et l'ouverture large des délais permettant à un grand nombre de détenus de demander des permissions de sortir (celles ci étaient au nombre de 417 en 2014 à Neuvic et sont de 860 en 2015).

Le recrutement de 1000 postes pour accompagner la mise en place de la réforme pénale du 15/08/2014 n'est toujours **pas suffisant**.

L'administration ne l'avait pas prévu, il est maintenant temps qu'elle s'en rende compte.